



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/49/6
10 juillet 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Quarante-neuvième session

Genève, 7-18 octobre 2002

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

**EXÉCUTION D'ACTIVITÉS EN FAVEUR DES PMA
À L'ÉCHELLE DE LA CNUCED**

Rapport intérimaire du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Le Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010 adopté par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés contient des mesures et des engagements destinés à être appliqués par les PMA et leurs partenaires de développement. Son application effective doit contribuer à la réalisation de l'objectif déclaré consistant à inverser la terrible situation socioéconomique que connaissent les PMA pour mettre ces pays sur la voie d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable. À cette fin, conformément au paragraphe 113 du Programme d'action, la CNUCED a pris un certain nombre de mesures concrètes pour intégrer les mesures et les engagements figurant dans le Programme d'action dans son programme de travail et dans les travaux de son mécanisme intergouvernemental. La présente note donne aux États membres des informations aussi complètes que possible sur l'exécution d'activités en faveur des PMA, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement à l'échelle de la CNUCED. Les premiers enseignements des progrès accomplis jusqu'ici sont les suivants: i) renforcer efficacement et durablement les capacités dans des PMA qui souffrent d'un handicap structurel est une tâche complexe qui s'inscrit dans une perspective à long terme; ii) les projets et programmes régionaux et sous-régionaux sont généralement d'un bon rapport coût-efficacité, alors que les projets nationaux, davantage axés sur des problèmes précis, proposent des solutions spécifiques à un pays; il en résulte que les activités régionales et nationales de coopération technique et de renforcement des capacités sont considérées comme complémentaires; iii) la disparité entre, d'un côté, les ressources disponibles et, de l'autre, les besoins non satisfaits des pays les moins avancés et ce qu'il faudrait faire pour y remédier contrarie la mise en œuvre de divers programmes et projets, d'où la nécessité de prendre des mesures rapides et efficaces, et notamment de dégager des ressources financières et humaines suffisantes; et iv) lorsqu'il y a eu une coopération et une collaboration vraiment étroites avec les organisations compétentes, y compris avec les organismes nationaux de contrepartie, les activités prévues ont été exécutées dans les délais et ont donné des résultats constructifs.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
INTRODUCTION.....	3
I. RECHERCHE ET ANALYSE DES POLITIQUES	4
II. COOPÉRATION TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	6
A. Commerce international et produits de base	6
1. Produits de base.....	7
2. Négociations commerciales et diplomatie commerciale	7
a) Négociations commerciales	7
b) Adhésion à l'OMC	9
c) Accès aux marchés	9
3. Politique commerciale et politique de concurrence	9
4. Commerce, environnement et développement	10
5. Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale	10
B. Investissement, technologie et développement des entreprises.....	12
C. Solution technique du problème de la dette (SYGADE).....	13
D. Autres activités prescrites	13
III. ACTIVITÉS FUTURES: GRANDES ORIENTATIONS.....	14
IV. SITUATION DU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LES PMA...	15
V. CONCLUSIONS ET ENSEIGNEMENTS	15

INTRODUCTION

1. À sa quarante-huitième session ordinaire, le Conseil du commerce et du développement a été informé des progrès de la mise en œuvre des éléments de la Déclaration de Bruxelles et du Programme d'action qui relèvent des compétences de la CNUCED (TD/B/48/16). La présente note du secrétariat donne également aux États membres des informations aussi complètes que possible sur l'exécution d'activités en faveur des PMA à l'échelle de la CNUCED. Le secrétariat souhaiterait recevoir des États membres des observations et des orientations concernant les futures mesures à prendre pour l'application du Programme d'action par rapport au mandat et aux compétences de la CNUCED. La note porte sur les activités réalisées depuis la Conférence de Bruxelles, y compris celles qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport à la quarante-huitième session du Conseil; elle traite également des activités du secrétariat relatives aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement.

2. Le Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010 adopté par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés contient des mesures et des engagements destinés à être appliqués par les PMA et leurs partenaires de développement. Son application effective doit contribuer à la réalisation de l'objectif déclaré consistant à inverser la terrible situation socioéconomique que connaissent les PMA pour mettre ces pays sur la voie d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable. Cette action contribuera à son tour à réduire la pauvreté, objectif poursuivi au niveau mondial, et promouvra l'intégration positive des PMA dans l'économie mondiale. Vu le nombre de secteurs et de problèmes politiques, économiques, sociaux et environnementaux complexes sur lesquels porte le Programme d'action, sa mise en œuvre représente un travail d'une ampleur colossale. La Section III du Programme d'action donne des orientations générales en matière de coordination, de suivi et d'examen de la mise en œuvre aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial, les actions menées à ces différents niveaux devant être cohérentes et synergiques. Des tâches spécifiques incombent à cet égard à l'Assemblée générale des Nations Unies, au Conseil économique et social et aux organes directeurs d'autres organes et organismes des Nations Unies. Le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, créé par l'Assemblée générale (A/RES/56/227), sera chargé de la coordination, de la surveillance et de l'examen de l'application du Programme d'action. La CNUCED et le Bureau du Haut Représentant ont déjà noué des contacts, au plus haut niveau comme à celui des services opérationnels, et ont établi d'étroites relations de travail. La visite de travail que le Haut Représentant a rendue à la CNUCED le 22 mai 2002 a permis de définir une position commune et un partage des responsabilités concernant la coordination de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des PMA, en conformité avec les responsabilités et les mandats respectifs des deux entités.

3. Pour sa part, conformément au paragraphe 113 du Programme d'action, la CNUCED a, depuis la Conférence, pris un certain nombre de mesures concrètes pour intégrer les mesures et les engagements figurant dans le Programme d'action dans ses programmes de travail et dans les travaux du mécanisme intergouvernemental. À titre d'exemple, après avoir examiné l'efficacité et le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental à sa dix-neuvième session extraordinaire, à Bangkok (Thaïlande), du 29 avril au 2 mai 2002, le Conseil du commerce et du développement a adopté des «Lignes directrices pour le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED», d'après lesquelles «le Comité de session sur les PMA [...] continuera de s'attacher à coordonner, revoir et suivre les activités entreprises dans

l'ensemble de la CNUCED au titre de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des PMA pour la présente décennie, et à examiner les questions de fond et les analyses présentant un intérêt pour les PMA». Le Conseil a également décidé à la même session que, «suite à la publication du *Rapport sur les pays les moins avancés*, une réunion directive du Conseil consacrée aux PMA, de trois jours au maximum, sera convoquée pour examiner le rapport et d'autres questions thématiques et sectorielles intéressant les PMA». Le Rapport 2002 sur les PMA sera donc examiné par le Conseil à une réunion directive consacrée à ces pays, qu'il est prévu de convoquer au début de décembre 2002. Pour les questions relevant de son mandat et de ses compétences, la CNUCED a intensifié ses travaux sur les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, faisant porter en priorité ses efforts sur la recherche et l'analyse des politiques, la formation de consensus, la coopération technique et le renforcement des capacités.

I. RECHERCHE ET ANALYSE DES POLITIQUES

4. Les travaux du secrétariat en matière de recherche et d'analyse des politiques portent principalement sur des questions macroéconomiques, sectorielles et thématiques qui intéressent les PMA, en insistant tout particulièrement sur le commerce, l'investissement et la technologie. D'une manière générale, la CNUCED cherche, par ces activités, à contribuer aux débats d'orientation et à la formation de consensus au niveau mondial sur les moyens d'intégrer les PMA dans le système commercial multilatéral et dans l'économie mondiale.

5. Un élément fondamental de ces travaux sur les PMA est le rapport analytique que le secrétariat consacre à ces pays. La première partie du Rapport 2002 sur les pays les moins avancés, intitulé «Échapper à l'engrenage de la pauvreté», traite de l'évolution récente dans les PMA, y compris les tendances des flux financiers vers ces pays et les tendances de leur commerce extérieur. Cette partie du Rapport est également axée sur les nouveaux objectifs fixés dans le Programme d'action, en particulier l'objectif fondamental d'une réduction de la pauvreté. Les auteurs du Rapport se sont efforcés de remédier au manque de données comparables au niveau international sur les tendances de la pauvreté en confectionnant un nouvel ensemble de données sur la pauvreté dans les PMA combinant données de la comptabilité nationale et statistiques issues d'enquêtes auprès des ménages. La deuxième partie du Rapport traite de la nature et de la dynamique de la pauvreté dans les pays les moins avancés. Elle décrit ainsi les caractéristiques de la pauvreté dans les PMA et analyse les interactions complexes entre croissance et pauvreté, et la façon dont le commerce international influe sur celles-ci, dresse un tableau détaillé de la pauvreté généralisée qui règne dans les PMA et analyse le mode d'intégration commerciale. Une attention particulière est accordée aux relations entre dépendance à l'égard des produits de base et pauvreté. Sont également examinées les incidences de ces analyses sur la conception et la mise en œuvre de stratégies efficaces de réduction de la pauvreté.

6. La CNUCED a aussi largement contribué aux travaux du Comité des politiques de développement du Conseil économique et social relatifs à la révision des critères et de la méthode à appliquer pour inscrire un pays sur la liste des PMA ou l'en enlever. Le secrétariat a notamment présenté au Conseil économique et social une note sur les avantages que confère le statut de PMA et sur la question de la «gradation» (E/2001/CRP.5 et Add.1); la contribution de la CNUCED aux travaux du Comité sur cette question comprend notamment une analyse de la situation actuelle des PMA par rapport aux seuils de retrait de la liste qui ont été fixés.

La CNUCED a également entamé, dans le cadre de ses compétences relatives aux PMA et en application des résolutions E/2000/34 et E/2001/43 du Conseil économique et social, une analyse des avantages effectifs que confère le statut de PMA et de la nécessité d'assurer une «transition sans heurt» pour les pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés.

7. En collaboration avec le PNUD, la CNUCED a mené à bien un projet spécial en application de la résolution 1993/79 du Conseil économique et social sur la «Collaboration multisectorielle concernant la question “Tabac ou santé”». Ce projet, réalisé au Malawi, portait sur deux questions interdépendantes relatives aux aspects économiques, sociaux et sanitaires de la production et de la consommation de tabac: la première concernait les possibles répercussions économiques d'une réduction de la production de tabac dans les pays producteurs, tout en tenant compte des dangers du tabagisme pour la santé; la seconde portait sur les moyens, dans le cadre d'une politique de diversification, de produire et de commercialiser de nouveaux produits agricoles pouvant contribuer à la dynamique du développement et des exportations. Ces deux questions sont d'une importance vitale aussi bien pour les pays producteurs (et exportateurs) de tabac, comme le Malawi, que pour les pays importateurs. Le projet, qui comportait un certain nombre de réunions d'experts et d'ateliers nationaux, a été exécuté à la demande du Gouvernement malawien; une étude rédigée à cette occasion, intitulée «Economic aspects of development of agricultural alternatives to tobacco production and export marketing in Malawi» (Aspects économiques d'une politique agricole de remplacement de la production et commercialisation de l'exportation de tabac au Malawi), est disponible sur le site Web de la CNUCED: http://www.unctad.org/trade_env/.

8. En ce qui concerne l'accès aux marchés, une étude intitulée «Duty and quota free access for LDCs: Further evidence for computable general equilibrium modelling (CGEM)» (Admission en franchise et hors contingentement pour les PMA: nouveaux éléments en faveur d'un modèle informatisé d'équilibre général) a été publiée dans la série des *Policy Issues in International Trade* de la CNUCED. Une autre étude sur la question de l'accès aux marchés dans les négociations à l'OMC est sur le point de paraître. Par ailleurs, la CNUCED a, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le cadre d'un projet financé par le Ministère britannique de la coopération internationale, mis au point un modèle d'équilibre partiel - l'«Agriculture Trade Policy Simulation Model» (Modèle de simulation des politiques commerciales agricoles) ou ATPSM2002. Ces études et ce modèle, qui présentent une analyse qualitative et quantitative détaillée des questions de politique commerciale, seraient très utiles aux négociateurs des PMA dans les négociations en cours à l'OMC. L'étude peut être téléchargée sur le site Web de la CNUCED, et les délégations des PMA intéressées peuvent se procurer gratuitement le modèle ATPSM2002.

9. Le secrétariat a pris un certain nombre de mesures pour mettre les travaux de recherche et d'analyse des politiques menés par la CNUCED, en particulier le *Rapport sur les PMA*, à la portée du plus grand nombre possible d'utilisateurs aux niveaux national et mondial. Il a notamment créé une base de données où sont répertoriés ministères nationaux, institutions publiques et privées s'occupant de questions de commerce, d'investissement et autres questions importantes pour les PMA, centres de recherche, universités, groupements sous-régionaux, ONG et organismes du secteur privé. En outre, dès que la reconstruction du site Web de la CNUCED sera achevée, il sera fait un large usage des technologies de l'information et de la communication pour faire connaître les travaux de recherche du secrétariat les plus importants sur les PMA.

La dernière main a été mise aux préparatifs nécessaires à l'envoi ciblé du *Rapport 2002 sur les PMA* aux entités compétentes répertoriées dans la base de données.

II. COOPÉRATION TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

10. Comme demandé dans le Plan d'action de Bangkok, le Bureau du Coordonnateur spécial a mis au point un «Cadre pour une stratégie de coopération technique» en faveur des PMA, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Ce cadre esquisse une approche générale et définit un mode opératoire pour la définition, la conception, la mise au point et l'exécution d'activités de coopération technique dans les PMA, en tirant parti des avantages comparatifs de la CNUCED. Il orientera d'une manière générale les activités de coopération technique visant spécifiquement les PMA, dans le souci d'une réalisation ciblée, coordonnée et plus efficace au sein de la CNUCED. Le secrétariat a en outre entrepris de se doter d'une base de données relative à ses activités de coopération technique dans les PMA, qui lui permettra de garder trace de ses activités passées, de surveiller les progrès des activités en cours et d'évaluer de façon intégrée leur incidence globale sur le développement économique des PMA. Cette base aidera également à répondre sans délai aux demandes de renseignements des États membres sur des sujets touchant aux activités de coopération technique de la CNUCED dans les pays concernés.

11. Le secrétariat s'efforce avant tout, dans ses activités de coopération technique et de renforcement des capacités, d'atténuer les contraintes qui pèsent sur l'offre et la demande dans ces pays. Il met en particulier l'accent sur des domaines tels que la mise en valeur des ressources humaines, le renforcement des capacités institutionnelles et la fourniture de services consultatifs sur un large éventail de sujets, dont le commerce, l'investissement, la technologie et le développement des entreprises, ainsi que la gestion de la dette. L'une des principales préoccupations du secrétariat à cet égard est que ses programmes de coopération technique et de renforcement des capacités, y compris les activités de formation, améliorent les capacités institutionnelles des PMA d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de développement viables.

A. Commerce international et produits de base

12. À la suite de la Déclaration ministérielle (Programme de Doha pour le développement), adoptée à la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, la CNUCED a proposé un certain nombre d'activités de renforcement des capacités et de coopération technique portant sur l'analyse des politiques, la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités institutionnelles, tous éléments qui figurent parmi les principales fonctions et les principaux mandats de la CNUCED. Parallèlement au programme de travail de l'après-Doha et à la mise en œuvre des mesures et des engagements liés au commerce figurant dans le Programme d'action, le secrétariat a entrepris plusieurs activités de coopération technique et de renforcement des capacités dans les PMA qui ont trait au commerce international et à des questions connexes: i) diversification des produits de base; ii) négociations commerciales et diplomatie commerciale; iii) politique commerciale et politique de concurrence; iv) commerce et environnement; et v) infrastructure des services pour le développement et facilitation du commerce. Par ailleurs, la CNUCED coopère, au sein du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA, avec d'autres organisations participantes à la mise en œuvre du programme pilote du Cadre intégré dans les trois PMA choisis à l'origine (Cambodge, Madagascar et

Mauritanie) et dans les 16 autres pays auxquels il a été étendu. Elle contribue à l'établissement d'études diagnostiques sur l'intégration du commerce, sous la direction de la Banque mondiale, et participe aux ateliers nationaux organisés pour en examiner les conclusions et recommandations; elle répond également aux priorités qui se dégagent en matière d'assistance technique avec des propositions de projet concrètes. Un document de séance fera le point sur la mise en œuvre du Cadre intégré.

1. Produits de base

13. Dans ce secteur, les PMA ont reçu une aide pour parvenir à une diversification horizontale et verticale plus importante de leurs principales exportations de produits de base, notamment grâce à un projet portant sur le renforcement des capacités aux fins de diversification et d'un développement reposant sur les produits de base. Ce projet, financé par le Compte pour le développement de l'ONU, concerne 37 PMA (26 en Afrique, 6 en Asie et 5 petits États insulaires en développement d'Océanie). L'aide a pris la forme de services consultatifs, de travaux de recherche, d'activités de formation et d'ateliers; les recommandations émanant des ateliers préconisent la réalisation d'activités spécifiques dans les différents PMA. À cet égard, un atelier consacré aux liens entre la pêche artisanale et les marchés mondiaux s'est tenu en Gambie en avril 2002, et un autre sur le développement du secteur horticole devrait avoir lieu en Guinée en juillet 2002. Du 18 au 20 septembre 2001, la CNUCED a aussi organisé à Nadi (Fidji) un atelier régional sur les contraintes, les difficultés et les perspectives d'un développement reposant sur les produits de base et sur la diversification dans les pays insulaires du Pacifique, auquel ont participé les petits États insulaires ci-après: Kiribati, Samoa, Îles Salomon, Tuvalu et Vanuatu. Un complément d'information sur ces ateliers et sur d'autres, également consacrés aux produits de base, peut être obtenu à l'adresse suivante:
<http://www.unctad.org/infocomm/diversification/index.htm>

2. Négociations commerciales et diplomatie commerciale

14. En coopération avec d'autres organisations compétentes dont l'OMC et le CCI, la CNUCED a organisé plusieurs activités de formation et de renforcement des capacités sur des questions touchant aux négociations commerciales, à l'adhésion à l'OMC et à l'accès aux marchés pour les PMA.

a) Négociations commerciales

15. Les PMA ont bénéficié de plusieurs exercices, séminaires et ateliers de formation portant sur des questions commerciales et des questions connexes organisés dans le cadre du Programme de diplomatie commerciale. Ces activités ont globalement pour objectif d'accélérer, dans les pays les moins avancés, la formation de compétences sur des questions commerciales et des questions connexes d'une importance vitale pour le développement de ces pays. À titre d'exemple, la CNUCED a organisé, en avril-mai 2002, un certain nombre d'ateliers régionaux et nationaux traitant des négociations commerciales multilatérales en général et des négociations sur l'agriculture et les services en particulier. Du 8 au 12 avril 2002 s'est tenu à Conakry (Guinée) un atelier régional consacré aux négociations sur l'agriculture destiné aux pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), auquel ont participé 15 pays de la Communauté, dont 12 PMA. Un atelier national sur certaines questions relatives aux négociations sur l'agriculture et les services à l'OMC a été organisé

à Dakar (Sénégal) du 21 au 26 avril à la demande du Gouvernement sénégalais. Un autre atelier national sur les services s'est tenu à Kampala (Ouganda) du 23 au 29 mai, à l'intention du groupe d'étude interministériel chargé des questions relatives à l'OMC. En préparation de la phase d'établissement des listes de demandes et d'offre pour les négociations relatives à l'AGCS, la CNUCED a organisé en Namibie, du 20 au 24 mai 2002, en collaboration avec le secrétariat du Commonwealth et le secrétariat de la SADC, un forum régional consacré aux négociations commerciales auquel ont participé plusieurs PMA.

16. Par ces activités, il s'agissait, d'une manière générale: a) d'examiner les principaux problèmes posés par les négociations à l'OMC à la lumière des intérêts nationaux ou régionaux; b) d'aider les pays à bien comprendre le calendrier et les modalités des négociations; c) d'aider les comités nationaux chargés des questions relatives à l'OMC à arrêter des plans d'action leur permettant de tenir les délais imposés pour les négociations; d) d'évaluer des méthodes de négociation telles que la «procédure de présentations de demandes et d'offres» adoptée par le Conseil du commerce des marchandises pour les négociations sur les services et de familiariser les participants avec celles-ci. En règle générale, les ateliers ont aidé les participants à comprendre les enjeux et les comités nationaux à définir leur calendrier pour les négociations futures. Pendant l'atelier de la CEDEAO, les participants ont pu échanger des renseignements sur les meilleures pratiques, mettre en évidence leurs intérêts nationaux et régionaux, dans les négociations en cours à l'OMC et élaborer des positions de négociation communes. La structure, le contenu et les résultats de ces ateliers nationaux et régionaux pourraient servir de modèle pour les activités de la CNUCED visant à encourager une participation effective et éclairée des PMA et d'autres pays intéressés aux négociations à l'OMC.

17. La CNUCED et l'Organisation mondiale du tourisme ont organisé conjointement une consultation sur le développement du tourisme dans les pays les moins avancés. Cette consultation, qui a eu lieu le 16 mars 2002 au Centre international des congrès (CIC) de Berlin, était parrainée par l'Agence espagnole pour la coopération internationale (AECI) et a rassemblé 25 représentants, dont 15 participants originaires de huit PMA, parmi lesquels quatre ministères, et six experts d'agences de coopération internationale et d'instituts de recherche. Les principaux objectifs étaient les suivants: a) échanger des vues et des renseignements sur les meilleures pratiques concernant la contribution du tourisme à la réduction de la pauvreté dans les PMA; b) obtenir les conseils d'experts nationaux et internationaux pour l'application du Plan d'action des îles Canaries (mars 2001), dont les conclusions ont été incorporées aux paragraphes 63 et 64 du Programme d'action en faveur des PMA; et c) trouver des moyens de mobiliser la communauté internationale en faveur de l'application des recommandations du Plan d'action des îles Canaries. À cet égard, les participants à la consultation ont recommandé plusieurs mesures concrètes, dont certaines visant à renforcer la contribution du tourisme à l'éradication de la pauvreté dans les PMA.

18. S'est également tenu à Kampala (Ouganda), du 10 au 12 décembre 2001, un atelier national spécial («A consultative approach to trade policy formulation and management») organisé à l'intention de parlementaires et consacré, notamment, à l'élaboration et la gestion des politiques commerciales, au système commercial multilatéral, aux règles commerciales de l'OMC et aux travaux de la CNUCED. On y a insisté sur le fait que les parlementaires, en leur qualité de législateur, se devaient de mettre en place ou de moderniser le cadre juridique nécessaire pour accompagner l'évolution de l'environnement commercial et économique. Ils avaient besoin d'une assistance technique spécifique ainsi que d'informations et d'analyses

actualisées sur les instruments juridiques dont l'économie ougandaise aurait besoin pour s'intégrer au marché mondial. L'atelier a permis des échanges de vues constructifs entre, d'un côté, les spécialistes, tous deux locaux, et le personnel de l'OMC et de la CNUCED et, de l'autre, les parlementaires, tout en apportant quantité d'informations et d'éclaircissements sur les mesures concrètes à adopter pour obtenir une assistance technique de l'OMC ou de la CNUCED.

b) Adhésion à l'OMC

19. Les PMA en cours d'adhésion à l'OMC ont également bénéficié d'une assistance technique pour le renforcement des capacités: formation de négociateurs commerciaux, organisation d'ateliers sur des sujets précis concernant les négociations d'adhésion, missions consultatives auprès de pays candidats pour les aider à se préparer à ces négociations, etc. Les principaux bénéficiaires en ont été le Bhoutan, le Cambodge, le Népal, la République démocratique populaire lao, le Samoa, le Soudan et le Yémen.

c) Accès aux marchés

20. En ce qui concerne l'accès des PMA aux marchés, la plupart des manuels (schémas de préférences) du système généralisé de préférences (SGP) ont été mis à jour, toutes les initiatives en faveur des PMA, telles que l'initiative «Tout sauf les armes» de l'Union européenne (UE) et la loi des États-Unis sur la croissance et les potentialités de l'Afrique, ayant été prises dans le cadre des schémas SGP. Ces mises à jour sont diffusées auprès des PMA et des entreprises, notamment au cours d'ateliers nationaux. Des séminaires et des ateliers nationaux traitant de thèmes en rapport avec le SGP, les règles d'origine, la gamme de produits visés, etc., ont été organisés dans plusieurs PMA. En mai 2002, à la demande du Gouvernement cambodgien, le secrétariat de la CNUCED a par exemple organisé un séminaire national sur le SGP et les règles d'origine qui a permis aux fonctionnaires chargés du commerce et aux exportateurs de bien comprendre les différents schémas de préférences; un atelier similaire devrait se tenir au Yémen en septembre 2002.

3. Politique commerciale et politique de concurrence

21. En ce qui concerne la politique de concurrence, la CNUCED a mis en œuvre un programme de renforcement des capacités consacré au droit et à la politique de la concurrence, adapté aux besoins des PMA. Les activités visent à améliorer la compétitivité des entreprises de ces pays, tant sur le marché intérieur que sur les marchés internationaux, ainsi que le fonctionnement des marchés dans l'intérêt des pauvres; elles répondent à la demande des pays et sont destinées aux PMA et aux groupements d'intégration régionale dont ils sont membres, comme l'UDEAC ou l'UEMOA, dont l'un des objectifs est de définir une politique de concurrence régionale. En ont bénéficié l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, la République centrafricaine, la République-Unie de Tanzanie, le Soudan, le Tchad et la Zambie. Les PMA ont également bénéficié d'une aide pour participer davantage aux discussions multilatérales sur la politique de concurrence. La CNUCED et l'Université de Genève ont organisé conjointement en juin 2001, à Genève, un cours intensif d'une semaine sur le système commercial multilatéral et ses liens avec la politique de concurrence, auquel ont assisté une trentaine de ressortissants de PMA. Les représentants de six PMA y ont participé grâce à une prise en charge financière de la CNUCED.

4. Commerce, environnement et développement

22. En ce qui concerne le commerce, l'environnement et le développement, la CNUCED et le PNUE ont élaboré en commun un programme de renforcement des capacités adapté aux besoins des PMA, dont l'exécution relève de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement. Ce programme comporte un volet mondial et plusieurs volets régionaux, avec un appui à des ateliers régionaux et nationaux de formation, à des travaux de recherche thématique, à des projets nationaux et à des débats et forums régionaux. Un atelier animé par l'Équipe spéciale a eu lieu à Bruxelles les 21 et 22 février 2002, sur les possibilités de promouvoir la production et la commercialisation de produits issus de l'agriculture biologique. Financé par une subvention de la Commission européenne et accueilli par le secrétariat du Groupe des États ACP, il a permis un dialogue fructueux et constructif auquel ont pris part plus de 50 décideurs et représentants d'organismes de certification, d'organisations intergouvernementales, d'organismes d'aide, et de la société civile, ainsi que des universitaires et autres intervenants originaires de pays en développement ou de pays développés. Parmi les PMA, figuraient le Cambodge, l'Éthiopie, Haïti, le Mozambique, l'Ouganda, le Sénégal et la Zambie. Les liens entre le commerce et l'environnement ont également fait l'objet d'un séminaire destiné à la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), organisé par la CNUCED en coopération entre le secrétariat de la CPLP, (Genève, juillet 2001).

23. Un projet portant sur «Les normes et le commerce» (ITN 99/A64), financé par le Centre de recherche pour le développement international (CRDI) du Canada, aide à formuler des politiques visant à remédier aux contraintes auxquelles sont soumis les pays en développement en général et les PMA en particulier. Ce projet a été conçu à la suite de l'entrée en vigueur, sur les marchés internationaux, de mesures sanitaires et phytosanitaires et de prescriptions environnementales qui posent de grandes difficultés aux PMA. Les PMA participant au projet sont le Bangladesh, le Mozambique, le Népal, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie. Plusieurs études ont été réalisées, dont des documents d'orientation pour l'Afrique et l'Asie et des études spéciales sur la pêche et l'agriculture biologique en Ouganda. Un atelier sur ce sujet a également été organisé à Genève (Suisse) les 16 et 17 mai 2002, avec la participation des cinq PMA déjà concernés par le projet.

5. Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale

24. En ce qui concerne l'infrastructure des services pour le développement et l'efficacité commerciale, l'aide fournie aux PMA a porté sur: a) la mise en valeur des ressources humaines; b) la création de pôles commerciaux; et c) l'amélioration des transports, la facilitation des échanges et les régimes douaniers.

25. Pour ce qui est de la mise en valeur des ressources humaines, la CNUCED a mis sur pied un réseau international de coopération avec des universités et des établissements d'enseignement supérieur chargés de dispenser une formation en commerce international. Elle a aussi mis au point de nouveaux cours sur la gestion portuaire («Port Certificate») et organisé des sessions de formation de formateurs dans ce domaine; un cours à distance a ainsi été dispensé pendant six mois, d'octobre 2001 à mars 2002, auprès des communautés portuaires du Sénégal et des Comores. Dans le cadre du Programme «Port Certificate» également, deux séminaires régionaux de formation de formateurs ont été organisés: le premier en octobre 2001, à Gand (Belgique), à l'intention des pays d'Afrique francophone, auquel ont participé le Bénin, le Cameroun,

les Comores, la Guinée et le Togo, et le second au Cap-Vert, en novembre 2001, à l'intention des pays d'Afrique lusophone (Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique). La CNUCED a aussi organisé une réunion internationale à Porto (Portugal), du 13 au 16 mai 2002, sur sa nouvelle stratégie en matière de formation portuaire et ses modalités d'exécution dans les pays en développement; 46 représentants y ont assisté, dont une majorité de PMA (Angola, Bénin, Cambodge, Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Togo). Un plan d'action a été adopté pour mettre en œuvre le programme de formation à la gestion portuaire de la CNUCED dans ces pays.

26. Plusieurs des modules de formation de la CNUCED ont été regroupés dans le projet TrainforTrade en vue de renforcer les capacités de formation des PMA dans le domaine du commerce international. Les sujets traités sont les suivants: transport multimodal et logistique; droit et politique de la concurrence; commerce et environnement; et ciblage et promotion des investissements. Du matériel pédagogique pour ces activités de formation et des cours de téléenseignement - manuel du participant, guide de l'utilisateur, un CD-ROM avec animations multimédia et vidéo et présentant des études de cas, etc. - a été mis au point et adapté aux situations locales. En novembre-décembre 2001, 30 fonctionnaires de haut niveau (10 du Bénin, 10 du Burkina Faso et 10 du Mali) ont suivi simultanément une formation à distance de formateur en droit et en politique de la concurrence. Un séminaire traditionnel, qui s'est déroulé au Burkina Faso et au cours duquel les participants, sélectionnés dans le cadre du précédent exercice d'enseignement à distance, ont reçu une formation approfondie, a succédé aux cours. Les stagiaires ont reçu un CD-ROM, un guide de l'utilisateur, un manuel à l'usage des participants, des cassettes vidéo et un programme de travail complet. Pour ce qui est des cours à distance, des consultations ont eu lieu régulièrement une ou deux fois par semaine entre le personnel de la CNUCED, le responsable des cours et les instructeurs grâce à un forum de discussion électronique.

27. En ce qui concerne le Programme relatif aux pôles commerciaux, des progrès ont été faits dans l'installation de deux nouveaux pôles à Katmandou (Népal), financés sur un projet de coopération technique pour l'adhésion du Népal à l'OMC (NEP/96/010). Une mission exploratoire à Katmandou a eu lieu du 22 au 29 mars 2002 afin de recenser d'éventuels partenaires susceptibles d'accueillir un pôle commercial dans le pays. Un pôle commercial, financé par le Programme intégré CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur de certains PMA et d'autres pays africains, doit ouvrir prochainement à Ouagadougou (Burkina Faso). Au Rwanda, à la suite d'une demande du Gouvernement, une étude de faisabilité pour la création d'un pôle commercial doit être réalisée dans les meilleurs délais, avec un financement du PNUD par le biais du centre de développement sous-régional d'Afrique de l'Est.

28. Concernant les transports, la facilitation du commerce et les douanes, l'assistance fournie par la CNUCED vise à améliorer la capacité des PMA de créer des services d'appui au commerce efficaces et de tirer parti des progrès réalisés dans les technologies de l'information et de la communication (TIC). Un certain nombre de PMA, dont le Bangladesh, le Burkina Faso, le Népal, la République-Unie de Tanzanie et le Soudan, ont été équipés du système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM), outil de gestion des transports qui permet de localiser les marchandises et le matériel de transport sur les rails, dans les ports et sur les cours d'eau, et fournit des statistiques en matière de transports. Dans le cadre de la réforme des douanes, les administrations nationales de divers PMA (Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Éthiopie, Gambie, Madagascar, Malawi, Maldives, Népal, Sao Tomé-et-Principe, Tchad,

Yémen, Zambie, par exemple), ont été dotées du système douanier automatisé SYDONIA. La plupart des activités récentes concernant la modernisation des douanes ont trait à la mise en œuvre de projets de migration vers le système SYDONIA++ dans plusieurs PMA. En 2002 également, de nouveaux projets SYDONIA ont été signés et ont démarré au Cap-Vert (financement du Gouvernement luxembourgeois), en Mauritanie (budget national) et au Togo (budget national).

B. Investissement, technologie et développement des entreprises

29. Dans ce domaine, l'assistance technique de la CNUCED aux PMA sert deux objectifs: attirer des investissements et en tirer parti; et renforcer les capacités des entreprises et les capacités technologiques.

30. Le premier groupe d'activités comprend: a) la participation à un programme multi-institutions d'assistance technique (associant la CNUCED, le service-conseil de la Banque mondiale pour l'investissement étranger (FIAS), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et l'UNIDO) afin de promouvoir les investissements étrangers directs (IED) dans des pays cibles comme le Cambodge, le Mali, le Mozambique, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie; b) une assistance technique destinée à améliorer le climat des investissements au niveau national, avec l'organisation d'examen de la politique d'investissement (République-Unie de Tanzanie, Éthiopie, Cambodge, Lesotho, Mauritanie, Népal et Sénégal) et la recherche d'une bonne gouvernance en matière de promotion et de facilitation des investissements (Éthiopie, Lesotho, Maldives, Mali et République-Unie de Tanzanie); un atelier sur l'efficacité et la transparence des pratiques en matière de promotion des investissements a eu lieu à Genève les 6 et 7 juin 2002; c) un programme de formation intensive sur les accords internationaux d'investissement, et la négociation d'accords bilatéraux d'investissement et d'accords de double imposition. Depuis la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, 15 de ces pays ont participé à différents stades de formation; un cycle de négociation d'accords bilatéraux d'investissement organisé à Bonn (Allemagne), en octobre 2001, a réuni sept PMA (Cambodge, Érythrée, Malawi, Mozambique, Ouganda, Soudan et Zambie) et cinq partenaires de développement (Belgique, Luxembourg, France, Pays-Bas et Suède) et a abouti à la conclusion de 13 accords; et d) la rédaction de guides de l'investissement, l'organisation de réunions de concertation entre secteur public et secteur privé, et les travaux du Conseil consultatif pour l'investissement dans les PMA. Les guides de l'investissement en Ouganda et au Mozambique ont déjà été publiés, et d'autres guides suivront au cours des trois prochaines années. Une réunion du Conseil consultatif CNUCED/CCI pour l'investissement dans les PMA, organisée en coopération avec le Pacte mondial de l'Organisation des Nations Unies et les Gouvernements allemand et norvégien, a eu lieu le 20 mars 2002, au Mexique pendant la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement. Les débats ont porté essentiellement sur le rôle de l'investissement dans la mise en œuvre du NEPAD. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en a présidé le débat de haut niveau, auquel ont participé le Président du Sénégal, le Premier Ministre du Mozambique et des ministres de plusieurs PMA; cette manifestation a permis à des chefs d'entreprise et à de hauts fonctionnaires de dialoguer et d'échanger leurs points de vue. Un certain nombre de projets visant à améliorer le climat des investissements dans les PMA africains ont été avancés, dont l'exécution fera l'objet d'un rapport à la prochaine réunion du Conseil consultatif en septembre 2002 à Johannesburg.

31. Le second groupe d'activités, qui vise à renforcer la capacité des entreprises et les capacités technologiques, recouvre: a) le Programme de promotion des relations interentreprises de la CNUCED, qui accorde une attention particulière aux femmes chefs d'entreprise; et b) le renforcement des capacités productives des PMA grâce au projet «Enterprise Uganda» du Programme EMPRETEC de la CNUCED, fruit de la collaboration entre ce dernier et l'Initiative Entreprise Afrique dont le lancement officiel a eu lieu en décembre 2001. Ces activités sont financées à hauteur de 1,5 million de dollars des États-Unis, provenant pour l'essentiel du PNUD et d'autres sources. À ce jour, Enterprise Uganda a organisé deux stages de formation, l'objectif visé pour 2002 étant de former 120 chefs d'entreprise. À côté des services de suivi traditionnels destinés à renforcer les sociétés des bénéficiaires du projet EMPRETEC, le Gouvernement allemand finance une initiative spéciale en faveur des femmes chefs d'entreprise, afin que le programme EMPRETEC s'intéresse davantage à celles-ci. Des pourparlers sont également en cours avec l'Office ougandais des investissements et plusieurs donateurs pour lancer un programme de relations interentreprises. L'accès au financement étant la principale difficulté à laquelle se heurtent les PME en expansion, Enterprise Uganda fait des efforts particuliers pour assortir ses services aux entreprises de services financiers. En avril 2002, le projet a organisé, avec la Banque d'Ouganda et la CNUCED, un colloque à l'intention de 250 banquiers, PME, agences d'aide et fonctionnaires des ministères sur le financement des PME. Les participants ont adopté un plan d'action contenant une série de recommandations et les principaux intervenants ont décidé de mettre sur pied une équipe spéciale sur le financement des PME chargée de les appliquer. Enterprise Uganda a en outre conclu une alliance avec la société de capital-risque INCOFIN, et étudie les modalités d'un partenariat avec Barclays et avec SPEED, programme de garantie de prêts financé par l'USAID. Cette combinaison de services aux PME, de financement des PME et de liens interentreprises engendrera les capacités productives dont les pays en développement ont besoin pour être compétitifs au niveau mondial. Une autre proposition de projet a été soumise au secrétariat de la Communauté des pays de langue portugaise et au PNUD en vue d'un éventuel financement.

C. Solution technique à la gestion de la dette (SYGADE)

32. La CNUCED propose des solutions efficaces, durables et axées sur le développement aux problèmes d'endettement des PMA. Le programme SYGADE (système de gestion et d'analyse de la dette) fournit une assistance technique pour la gestion de la dette, qui comprend des conseils dans les domaines institutionnel, juridique et administratif ainsi qu'une formation au programme SYGADE et à la gestion de la dette. Plusieurs PMA africains et asiatiques en bénéficient: Angola, Bangladesh, Burundi, Djibouti, Éthiopie, Haïti, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Soudan, Tchad, Togo, Yémen, Zambie. Outre l'appui régulier apporté aux installations, beaucoup d'efforts ont été consacrés à la recherche de nouveaux fonds pour le financement d'activités nationales concrètes: installation et mise à jour de logiciels, formation et autres services techniques et consultatifs à la demande des pays bénéficiaires. Depuis mai 2001, un nouveau projet a démarré au Tchad et des projets de suivi ont été conclus avec les Gouvernements angolais, bangladais, burundais, djiboutien et togolais. Des négociations portant sur la modernisation des installations en Éthiopie sont en cours.

D. Autres activités prescrites

33. En ce qui concerne les pays en développement sans littoral, la CNUCED s'est surtout attachée, récemment, à apporter son concours aux préparatifs de la Réunion ministérielle internationale de pays en développement sans littoral et de transit, de pays donateurs et

d'organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, prévue en 2003 au Kazakhstan. Cette réunion, convoquée en vertu de la résolution 56/180 de l'Assemblée générale, poursuit à la fois des objectifs à long terme et des objectifs immédiats. Les premiers, qui sont des objectifs de développement, ont trait à la poursuite du soutien accordé aux pays en développement sans littoral et aux pays en développement de transit pour faciliter leur intégration dans l'économie mondiale et contribuer à leur développement économique. Les seconds, qui sont les objectifs immédiats que poursuit la réunion, sont d'examiner la situation actuelle des systèmes de transport en transit, y compris la mise en œuvre du Cadre mondial de coopération en matière de transport en transit de 1995, et de formuler, notamment, des mesures de politique générale appropriées et des programmes concrets pour une plus grande efficacité des systèmes de transport en transit. La CNUCED a présenté à des donateurs potentiels, pour financement, une proposition de projet qui indique les diverses phases préparatoires, le détail des activités et les besoins financiers de la réunion.

34. Le secrétariat a entrepris, en 2001-2002, dans le cadre de ses activités relatives aux petits États insulaires en développement, d'importantes activités de coopération technique, dont l'établissement d'une typologie des vulnérabilités par pays en prévision de la révision de la liste des PMA en 2003, des activités de formation en matière de réglementation et de supervision des services financiers extraterritoriaux (Sainte-Lucie), des services consultatifs relatifs au commerce (Samoa), des services consultatifs en matière d'investissement (Vanuatu) et un appui au Secrétariat du Forum pour l'élaboration d'une loi type sur les droits de propriété intellectuelle relatifs à la biodiversité pour les petits États insulaires en développement du Pacifique. Ces activités et d'autres ont été déployées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade en faveur des petits États insulaires en développement.

III. ACTIVITÉS FUTURES: GRANDES ORIENTATIONS

35. En consultation avec les États membres et en étroite collaboration avec les organes et organismes compétents des Nations Unies, la CNUCED continuera de contribuer, à tous les niveaux, à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des PMA. À cet égard, les activités futures du secrétariat s'inspireront de l'orientation générale des travaux issus de la dix-neuvième session extraordinaire du Conseil consacrée à l'examen à mi-parcours. Dans ses travaux de recherche et d'analyse des politiques, le secrétariat continuera d'aborder des questions macroéconomiques, sectorielles et thématiques qui présentent un intérêt pour les PMA dans le contexte du rapport bisannuel qu'il leur consacre. Il s'efforce d'ailleurs actuellement de davantage axer le *Rapport sur les PMA* et d'autres travaux de recherche sur les problèmes véritablement pressants que rencontrent ces pays dans leurs efforts pour s'intégrer dans l'économie mondiale. La CNUCED concentrera ses activités de coopération technique notamment sur la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des institutions pour l'élaboration et l'exécution des politiques, et la négociation d'enjeux clefs en matière de commerce, d'investissement, de technologie et d'autres questions liées au développement. Partant, le secrétariat mettra l'accent sur le renforcement des capacités en matière de négociation et de promotion des investissements, sur le renforcement des institutions d'appui au commerce et sur la promotion de la diversification des produits de base. Ces activités visent globalement à contribuer à une croissance économique soutenue et au développement durable des PMA en améliorant leurs capacités productives et en stimulant leur compétitivité, ainsi qu'en accroissant leur participation aux négociations commerciales multilatérales et en contribuant à leur intégration positive dans l'économie mondiale.

IV. SITUATION DU FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE POUR LES PMA

36. Le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA, créé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à sa neuvième session à Midrand (Afrique du Sud), reste un moyen essentiel de financement des activités en faveur des PMA à l'échelle de la CNUCED. Plusieurs pays (Belgique, Chypre, Danemark, Finlande, France, Ghana, Inde, Irlande, Italie, Norvège, Portugal, République de Corée, Saint-Siège, Suède et Suisse) y ont contribué financièrement depuis sa création en février 1997. La somme des contributions versées a nettement augmenté en 2001, pour s'établir à 5 189 480 dollars des États-Unis, soit légèrement l'objectif initial de 5 millions de dollars des États-Unis. Cette hausse était due pour l'essentiel à la générosité des contributions de donateurs traditionnels et non traditionnels spécialement affectées à la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA et à l'amélioration de la participation des PMA à cette préparation. Il s'agit désormais d'obtenir que le fonds soit régulièrement et rapidement reconstitué pour répondre aux demandes croissantes des PMA concernant de nouvelles activités d'assistance technique et de renforcement des capacités. À la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à Bangkok, les États membres sont convenus que «l'exécution d'activités en faveur des PMA nécessite la reconstitution périodique du Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés, ainsi que l'apport de contributions en nature.» (TD/386, par. 163).

V. CONCLUSIONS ET ENSEIGNEMENTS

37. Comme indiqué au début, la présente note a pour objet d'informer les États membres des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'activités en faveur des PMA, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement à l'échelle de la CNUCED et de solliciter leurs avis pour les activités futures. Les activités du secrétariat énumérées dans les pages qui précèdent permettent de tirer trois conclusions importantes: a) les besoins des PMA en matière de renforcement des capacités sont vastes et complexes; b) les liens pourraient être resserrés entre les activités d'analyse et les activités opérationnelles de la CNUCED; c) il est possible de renforcer davantage encore la coopération interinstitutions. À ce stade de la mise en œuvre du Plan d'action, il serait prématuré de tirer des conclusions quant à l'incidence des activités déployées: les enseignements que l'on peut en tirer ne sauraient avoir qu'un caractère indicatif. Il est toutefois permis d'affirmer sans crainte de se tromper, au vu des activités entreprises et de l'éventail des problèmes abordés, que la tâche à laquelle doivent s'atteler les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement en matière de renforcement des capacités est complexe et s'inscrit dans une perspective à long terme imposant un effort concerté de la part de tous les acteurs et parties intéressées.

38. En ce qui concerne les liens entre les travaux d'analyse et de recherche de la CNUCED, d'une part, et ses activités concrètes de renforcement des capacités et de coopération technique, de l'autre, des résultats encourageants ont été obtenus. Qui plus est, non seulement toutes les activités mises en œuvre en faveur de ces pays relèvent du mandat et de la compétence de la CNUCED, mais elles répondent aussi à la demande exprimée par les pays. Il convient de répéter que les activités de renforcement des capacités et des institutions interagissent régulièrement et directement avec les travaux de recherche et d'analyse des politiques de la CNUCED. Alors que les travaux d'analyse portent sur des questions macroéconomiques, sectorielles et thématiques qui présentent un intérêt pour les pays concernés, les activités de renforcement des capacités et de coopération technique ont généralement pour but de donner à ces pays les moyens de mieux

s'adapter aux dures réalités de l'économie mondiale. De même, un certain nombre de cours de formation, d'ateliers et de séminaires organisés aux niveaux national, sous-régional et régional ont largement contribué, par des actions de diffusion de l'information, de sensibilisation et de formation de formateurs, à la mise en valeur des ressources humaines et au renforcement des capacités institutionnelles. Les activités de formation ont également aidé à déterminer les besoins et les carences existant, dans divers pays et régions, sur des aspects précis, ainsi que les domaines où la CNUCED, ou d'autres organisations partenaires pouvaient intervenir; elles ont aussi aidé à formuler des projets et des programmes concrets de suivi des mesures de renforcement des capacités. Les cours à distance se sont avérés d'un bon rapport coût-efficacité et peuvent être dispensés simultanément dans différents endroits. Il importe néanmoins qu'ils soient suivis de séminaires et d'ateliers qui permettent aux participants d'apprendre les uns des autres et d'échanger des informations sur les meilleures pratiques. Il faudrait aussi systématiquement s'efforcer de rattacher la formation dispensée à des activités de suivi concrètes visant au renforcement des institutions, afin de donner aux pays concernés les moyens de concevoir et d'appliquer des politiques de développement viables.

39. Une autre tendance intéressante et plus encourageante observée dans l'exécution des programmes de coopération technique et de renforcement des capacités est l'évolution de la coopération interinstitutions. Plusieurs domaines d'intervention visés par le rapport ont donné lieu à une étroite collaboration entre les divers organes et organismes des Nations Unies, les organisations régionales, les groupements sous-régionaux et le secteur privé, tendance qui devrait se poursuivre et s'affirmer à l'avenir dans des domaines du commerce, de l'investissement, de la technologie, de l'environnement et du développement. La coopération interinstitutions peut toutefois être entravée par une répartition inégale des ressources en matière de coopération technique entre les organismes, ce qui réduit les avantages et l'incidence que pourraient avoir d'éventuelles activités conjointes. En pareil cas, il est toujours possible de lancer des opérations concertées de mobilisation de fonds, ce que les donateurs comme les institutions devraient garder présent à l'esprit.

40. Les premiers enseignements à tirer de ce qui précède sont les suivants: i) renforcer efficacement et durablement les capacités dans des PMA qui souffrent d'un handicap structurel est une tâche complexe qui s'inscrit dans une perspective à long terme; ii) les projets et programmes régionaux et sous-régionaux permettent d'échanger des expériences et sont généralement d'un bon rapport coût-efficacité, alors que les projets nationaux, davantage axés sur des problèmes précis, proposent des solutions spécifiques à un pays; il en résulte que les activités régionales et nationales de coopération technique et de renforcement des capacités sont considérées comme complémentaires; iii) la disparité entre, d'un côté, les ressources disponibles et, de l'autre, les besoins non satisfaits des pays les moins avancés et ce qu'il faudrait faire pour y remédier contrarie la mise en œuvre de divers programmes et projets, d'où la nécessité de prendre des mesures rapides et efficaces, et notamment de dégager des ressources financières et humaines suffisantes; et iv) lorsqu'il y a eu une coopération et une collaboration vraiment étroites avec les organisations compétentes, y compris avec les organismes nationaux de contrepartie, les activités prévues ont été exécutées dans les délais et ont donné des résultats constructifs.
